

Relations industrielles Industrial Relations



Syndicalisme et vie démocratique Unionism and Democracy

Emile Gosselin

Volume 10, numéro 3, juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022700ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022700ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gosselin, E. (1955). Syndicalisme et vie démocratique. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 10(3), 174–187. <https://doi.org/10.7202/1022700ar>

Résumé de l'article

Vivant dans un régime démocratique, le citoyen a des fins propres et pour les atteindre, il possède certains droits fondamentaux que l'Etat doit protéger, respecter et dont il doit faciliter l'exercice. A cause de la complexité du milieu économique et social dans lequel il évolue, l'individu seul ne peut toujours réussir à s'y intégrer et à rendre son action efficace; aussi, le syndicalisme est-il devenu nécessaire et le gouvernement comme le démontre l'auteur a un rôle bien déterminé à jouer pour que le bien commun soit atteint.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1955

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Syndicalisme et vie démocratique

Emile Gosselin

Vivant dans un régime démocratique, le citoyen a des fins propres et pour les atteindre, il possède certains droits fondamentaux que l'Etat doit protéger, respecter et dont il doit faciliter l'exercice. A cause de la complexité du milieu économique et social dans lequel il évolue, l'individu seul ne peut toujours réussir à s'y intégrer et à rendre son action efficace; aussi, le syndicalisme est-il devenu nécessaire et le gouvernement comme le démontre l'auteur a un rôle bien déterminé à jouer pour que le bien commun soit atteint.

L'Etat consiste dans la société des personnes habitant le territoire sur lequel il a juridiction, ces dernières unissant et ordonnant leurs efforts, afin de pouvoir réaliser le bien commun de la communauté humaine. Dans les Etats à forme démocratique de gouvernement, ce sont les citoyens qui, par leurs représentants élus, déterminent par quels moyens ce bien commun sera réalisé. Pour qu'un Etat puisse s'administrer de façon démocratique, il faut que le même esprit démocratique anime à la fois les rouages gouvernementaux et les institutions qui se retrouvent dans la communauté et par lesquelles les personnes singulières s'expriment largement. La survie et le progrès d'un système démocratique imprégnant les divers secteurs de la société, exigent donc nombre de conditions dont nous énumérons quelques-unes:

Il suppose que les citoyens sont égaux devant la loi, qu'ils sont doués d'intelligence, d'une volonté libre et qu'ils ont des fins qui leur sont propres, distinctes de celles de l'Etat. L'Etat doit donc protéger les droits de la personne humaine.

Il suppose que ce sont l'ensemble des citoyens et non seulement un groupe qui puissent influencer, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, les destinées de l'Etat. Ainsi faut-il protéger les libertés politiques

GOSSELIN, Me EMILE, licencié en droit (Montréal), M.A. en économique (Toronto), secrétaire du Département de relations industrielles de Laval, chargé du cours de pensée sociale, d'administration publique, de relations humaines et directeur des recherches en relations industrielles

du citoyen: le droit de s'assembler, le droit de parole, et la liberté d'opinion, le droit d'accès aux charges, etc. . .

DANS UN REGIME DEMOCRATIQUE

Un régime démocratique exige que le bien commun recherché ne soit pas le bien commun d'un groupe particulier, que ce soit un groupe de patrons, d'ouvriers, de cultivateurs, etc. . . Ainsi est-il nécessaire que les personnes et les divers groupes, tout en revendiquant leurs intérêts et leurs fins propres, s'intègrent dans l'ordre exigé par le bien commun.

Dans un régime démocratique, les citoyens ont le droit de se former une opinion, de la faire connaître. Ce droit comporte celui de différer d'opinion, de se coaliser en partis politiques et de tenter, par des moyens légitimes, de faire valoir leurs opinions auprès des gouvernements. Ce droit existe non seulement avant la prise du vote, moyen normal de régler les différences d'opinion, mais même après, car c'est là un principe inhérent au régime démocratique, et c'est l'un des grands moyens de s'assurer que les grandes tendances de l'opinion auront pour effet d'influencer les gouvernants.

Ainsi, la survie du régime démocratique exige le libre jeu de l'opinion publique dans les limites permises, car autrement, si les citoyens étaient empêchés ou rendus incapables de se former une opinion, de se former en organisation politique, et de se présenter devant le Tribunal de l'opinion publique, nous confondrions l'Etat avec la communauté humaine qu'elle doit ordonner, et nous aboutirions ainsi à la dictature, soit d'un groupe, soit d'un secteur social.

Ce même esprit démocratique animant la vie publique, doit également imprégner la vie et le comportement des individus et des groupes faisant partie de la communauté humaine. En effet, les personnes et les groupes, tout en demeurant dans l'ordre nécessité par le bien commun sont et doivent rester les premiers artisans de leur bien-être. Le gouvernement, au lieu de chercher à se substituer à l'initiative de l'individu et des groupes doit plutôt la soutenir et la favoriser, car essentiellement le rôle d'un gouvernement démocratique est limité. La fin de l'Etat est en effet l'utilité commune, ce bien général qui facilitera aux personnes singulières, aux familles, aux divers groupements de réaliser leurs fins propres, tout en contribuant de façon ordonnée au bien-être général.

L'Etat doit donc admettre que les individus et les groupes ont leurs fins propres, distinctes de celles de l'Etat; et même s'il doit les ordonner au bien commun, il ne peut les nier, les contrecarrer, ou encore prétendre que l'individu est ordonné à l'Etat comme à sa fin ultime. Ainsi l'Etat se doit de protéger les droits attachés à la personne humaine.

Parmi ces droits fondamentaux de la personne humaine se trouve le droit d'association.

L'homme est naturellement social. Chaque fois que naît chez les hommes une véritable conscience qu'ils ont entre eux des intérêts communs, qu'ils sont en butte à ces forces qui les affectent tous de semblable façon, ils cherchent tout naturellement à s'unir afin de protéger ce qu'ils ont de commun entre eux, à faire valoir leurs intérêts, à les défendre. Ils cherchent également à progresser en tant que groupe, réalisant bien que là où le progrès individuel est lent, dangereux, lorsque l'homme se trouve seul, isolé, il devient rapide, sûr, cohérent, lorsqu'il s'unit à son semblable.

C'est bien là le fait des ouvriers. Si nous prenons un secteur économique déterminé, par exemple, l'industrie de la chaussure, l'industrie minière, nous trouvons qu'ils sont tous dans la même situation économique. Ils sont des salariés. Ils sont également dans une situation sociale assez semblable, car cette dernière dépend largement d'un état de dépendance économique. Et lorsqu'ils travaillent, ils se retrouvent tous soumis à la direction et au contrôle des possesseurs ou des agents des moyens de production. Ils réalisent donc qu'ils possèdent des intérêts en commun et que seuls, isolés, ils ne peuvent les défendre avec efficacité.

LE TRAVAILLEUR ET LE REGIME SOCIAL

Nous vivons dans un régime social et économique extrêmement compliqué, et l'individu seul a peu de poids. Sur le plan politique, l'Etat par son action ou inaction affecte directement le travailleur individuel. Il fut un temps où l'ouvrier ne pouvait voter. Il était en tutelle politique. Il était dans un état de minorité politique. Par des pressions collectives, l'ouvrier a donc conquis le droit de vote, celui d'être élu aux charges. Il a obtenu des lois sociales.

Sur le plan économique, le travailleur s'est trouvé pendant longtemps dans un état d'infériorité souvent pire que le premier. Comment

un ouvrier isolé peut-il se rendre compte des diverses conditions effectuant la main-d'oeuvre ? Comment seul, lui qui n'a rien, peut-il faire face à un employeur tout puissant ? Et même si l'employeur est un homme sage, prudent, comment l'ouvrier peut-il, même en ce cas, confier uniquement à autrui son sort économique et social ? En effet, aujourd'hui, même nos employeurs les plus prudents, les plus conscients des effets sociaux de leurs décisions économiques sont soumis à la loi de la concurrence. Car même un employeur prudent ne peut ignorer la situation que lui crée une concurrence ruineuse par des patrons moins conscients, coupant les prix parce que payant des salaires inférieurs.

UN CONTROLE NECESSAIRE

Nous voyons que le régime de la libre concurrence, même s'il produit des effets très avantageux pour le consommateur et le public en général, ne peut être totalement laissé à lui-même, sans aucun contrôle. Peut-on laisser cette discipline aux employeurs seuls ? Nous savons que même si, par accident, les entrepreneurs sont prêts à former des ententes entre eux, ces ententes n'ont rien de permanent, car l'idée de profit qui en vient à dominer amène nécessairement l'idée d'un plus grand profit, de l'élimination des concurrents, et finalement la monopolisation. Et même si les entrepreneurs formaient des ententes permanentes, il n'y a rien qui assure qu'elles seront favorables ou défavorables au public en général, aux consommateurs, aux travailleurs ou aux autres secteurs sociaux.

Doit-on laisser le contrôle seulement au gouvernement ? En ce cas, nous aboutirions à l'anéantissement de l'entreprise privée, et à la dictature totale. A ce moment-là, nous n'aurions plus à nous préoccuper du sort de l'entreprise ou du syndicat, comme institutions privées. En réalité, cette discipline doit être assurée par les trois Grands :

LE ROLE DU GOUVERNEMENT

... par le gouvernement, car il doit s'assurer que l'entreprise, et que les groupes qui la composent, financiers, directions, travailleurs, ne viennent pas placer leurs intérêts personnels ou collectifs, mais partiels, au-delà du bien commun général. Non seulement doit-il en cela veiller au bien commun général, mais il doit voir, dans ses mesures de contrôle, à ne pas obtenir une harmonie à tout prix, en niant à une partie ses droits essentiels, et en donnant à l'autre une prépondérance exagérée

dans la société. Au lieu de se substituer à la vie des groupements, patronaux, ouvriers, etc. . . , il doit au contraire les orienter en vue du bien général, il doit également chercher à équilibrer les forces en présence. En un mot, le rôle du gouvernement est d'intervenir dans la mesure strictement nécessaire, et toujours dans l'ordre du bien commun, relever le deshérité, protéger le faible contre le fort, protéger les droits minoritaires contre les abus possibles des majorités.

Les premiers responsables de la discipline économique, ce sont bien les entrepreneurs et les syndiqués. En effet, les directeurs d'entreprises réalisant bien leurs fonctions, non seulement économiques mais également sociales, chercheront à régler et de concert avec les groupes qui participent directement à la production, les questions qui les divisent. Et c'est ici, il me semble, que le syndicalisme s'impose dans notre économie moderne.

LES AVANTAGES DU SYNDICALISME

Le syndicalisme introduit un élément de discipline dans la vie économique. Même s'il revendique les droits des travailleurs, il protège directement l'entreprise, car il enlève à la concurrence ce qu'elle possède d'inhumain, d'anti-social, de contraire à la saine économie. En transigeant avec chaque employeur dans un secteur économique donné, le syndicat donne à tous et chacun des patrons une base presque uniforme dans la détermination du coût du salaire, et leur permet de se faire concurrence, non plus aux dépens de la main-d'œuvre, mais par de meilleures techniques de production, par une utilisation plus efficace et plus humaine du personnel, et surtout par de meilleurs produits offerts au consommateurs. Nous en avons la preuve dans bien des secteurs !

Le syndicalisme au lieu de détruire le profit, l'a fait hausser, au lieu de diminuer la main-d'œuvre, en a facilité un usage plus varié, plus rationnel, plus considérable. Au lieu de retarder le progrès de la technique, le syndicalisme l'a fait avancer, non seulement au profit du patron mais au profit de la main-d'œuvre salariée et du consommateur. Sans doute, les patrons peu efficaces, ceux qui font de mauvais investissements ou les utilisent mal, ont de la difficulté à affronter la concurrence des patrons réalistes et progressifs où le syndicalisme s'est implanté solidement. Le syndicalisme ne veut pas leur mort économique, mais s'ils doivent abandonner la partie, c'est que leur entreprise ne peut

donner une véritable rentabilité au capital investi. Le remède est d'investir les capitaux dans des emplois plus productifs, ou d'exiger des subsides d'Etat, là où ce genre d'entreprise est absolument nécessaire au bien commun. Mais on ne peut exiger que les travailleurs paient de façon permanente des subsides à un employeur économiquement inefficace sous forme de salaires réduits, ou de conditions de travail incompatibles avec la dignité de la personne humaine.

Le syndicalisme, en plus d'enlever à la concurrence les éléments contraires à la survie d'une économie libre, et de permettre à la majorité des employeurs d'opérer dans un système rationnel, discipliné volontairement, empêche, en diminuant la concurrence entre les travailleurs sur le marché du travail, les effets anti-sociaux de la désorganisation des salariés. Sans syndicalisme, chaque ouvrier se retrouve seul devant un patron presque tout-puissant, et l'ouvrier en vient à donner son travail pour le prix qu'il peut trouver. Logiquement, si l'on n'empêche pas les effets anti-sociaux de cette concurrence, l'ouvrier sera en conflit serré avec l'ouvrier pour se trouver du travail à tout prix, et le patron sera en concurrence avec le patron pour se procurer la main-d'oeuvre au meilleur marché possible afin de se maintenir sur le marché des produits. Résultats: l'anarchie entre les patrons et la dégradation du travailleur.

Le travailleur déchu, n'est pas le meilleur citoyen, ni le citoyen le plus éclairé. Ce n'est pas non plus le consommateur le plus rationnel. Le travailleur mis au rancart, ou poussé par la force des choses au bas de l'échelle économique et sociale n'est certes pas le plus chaud partisan de notre régime économique.

Sur le plan économique, à cause de la complexité du système lui-même, à cause de la nécessité de garantir la rentabilité des capitaux, à cause de la nécessité de protéger les patrons industriels contre les négligents et les incompetents, à cause de la nécessité de soutenir les patrons prudents, conscients du rôle social de leur fonction contre les patrons anti-sociaux, toujours prêts à utiliser les gouvernants pour mieux exploiter, soit le consommateur, soit leurs concurrents, soit leurs travailleurs pour mieux arriver à leurs fins personnelles, un syndicalisme libre, responsable, accepté par la société et par l'industrie s'impose.

Encore une fois, le régime démocratique exige que les principaux intéressés s'occupent de leurs affaires, et ceci s'applique tout particulièrement aux patrons et aux travailleurs. Car on a beau vouloir établir

une distinction opérante entre l'Etat et la production, cette distinction ne peut être que relative. Parce qu'il est nécessaire d'ordonner la production au bien commun, aucun Etat ne permettra jamais que l'anarchie s'implante, même au nom d'interprétations anti-sociales de la libre entreprise et de la libre concurrence. Si patrons et employés ne veulent pas se reconnaître mutuellement sur le plan de leurs droits et devoirs réciproques, s'ils sont incapables de discipliner volontairement la production, et de se contrôler en traçant des politiques qui régiront leur secteur économique à l'avantage des intéressés immédiats et de la société en général, l'Etat interviendra encore plus profondément dans notre vie économique et sociale. Alors, les personnes ayant perdu le sens de leurs responsabilités, ayant perdu à la fois et la notion et l'exercice de la liberté, seront mûrs pour une dictature totalitaire, de droite ou de gauche.

Si le syndicalisme est ainsi nécessaire à la survie de la société démocratique, s'il est nécessaire à la survie de l'entreprise même, en lui permettant de se discipliner, et de contrecarrer les mesures socialisantes et totalitaires de l'Etat, il ne peut être que conforme à la nature même de l'homme. Le droit de s'unir en syndicat, le droit de s'organiser et celui d'administrer ses affaires syndicales est un droit fondamental de la personne humaine et comme tel, doit être protégé et favorisé.

LA GRANDE ENTREPRISE

Dans notre économie basée sur les développements scientifiques et techniques, la grande entreprise s'impose d'elle-même. Il ne faut pas la boudier, il faut l'accepter dans la mesure où elle est dans l'ordre du bien général. Mais elle est impossible sans d'énormes capitaux, sans une organisation de production très complexe, sans une autorité efficace. Il faut en effet assurer le rendement des capitaux, la bonne qualité du produit et la satisfaction du travailleur et du consommateur. Mais ces grandes entreprises, à cause de leur puissance énorme sur notre vie économique et sociale, doivent être maintenues dans un certain état de concurrence et cette concurrence doit être honnête et juste. L'histoire nous enseigne que même si chaque individu est égal devant la loi, même s'il possède la liberté de contrat, cette égalité et cette liberté peuvent difficilement s'exprimer chez un travailleur isolé sur le marché du travail et devant négocier seul avec un patron plus puissant que lui.

LE DROIT D'ASSOCIATION

L'individu a le droit de se procurer les moyens de son existence, il a le droit de poursuivre efficacement ses intérêts personnels. Et si l'association s'avère comme le moyen efficace et réaliste pour faciliter aux travailleurs leur progrès sur le plan économique, social et humain, l'association s'impose d'elle-même comme conforme, non seulement à la nature de la société démocratique et à celle de l'entreprise, mais également comme conforme à la nature de l'homme. Si l'association est de droit naturel pour le travailleur, et si elle lui est nécessaire pour s'épanouir comme personne humaine, il a non seulement le droit d'appartenir à un syndicat, mais sa conscience lui en fait même un devoir. Car autrement, nous nous placerions devant l'alternative, la même qui existe chez le citoyen dans l'Etat, celle de permettre à des personnes de bénéficier des bienfaits apportés par l'association et la société elle-même, sans qu'il y ait pour elles obligation correspondante d'y appartenir et d'y participer — ce qui serait un non-sens et une absurdité. L'homme est un être naturellement social. Il est de la nature de l'homme de créer des sociétés pour promouvoir, défendre en commun ses intérêts. Et l'Etat doit non seulement protéger ce droit, mais, par des législations sociales, il doit le favoriser, de façon à ce que le mécanisme économique et social, essentiel au bien commun général soit maintenu en état d'équilibre.

Du droit naturel d'association découle d'abord le droit de s'unir, de se lier ensemble pour des fins communes, justes et raisonnables. Il comporte en plus le droit de s'organiser, c'est-à-dire de se donner une constitution et une structure leur rendant possible une vie collective et l'atteinte de leurs fins. Mais ces deux premiers droits découlant du droit général d'association seraient vains s'il n'y avait en plus pour les travailleurs le droit de s'administrer, c'est-à-dire celui de déterminer les moyens d'atteindre efficacement leurs fins. Si l'on nie aux travailleurs le droit de choisir entre des moyens conformes à l'idée du bien commun et adaptés aux exigences de la personne humaine, ceux qui sont les plus aptes à faire épanouir leur personnalité, il vaudrait mieux, pour être logique, les mettre en tutelle et les priver de leurs droits de citoyens. Cependant, ce serait absurde car la société admet au point de départ que tout individu est citoyen, donc capable d'en revendiquer les droits.

Ainsi le régime démocratique, soucieux de préserver les droits humains, postule le syndicalisme. Et l'on peut affirmer que lorsque le syndicalisme est dans un état de crise, la démocratie s'affaiblit. Car

un syndicalisme dynamique et bien intégré dans la société, en permettant le progrès de la personne humaine, progrès ordonné au bien général, permet aux travailleurs et à ceux qui en dépendent de mieux jouer leur rôle dans la vie politique, économique et sociale. En protégeant un syndicalisme éclairé, responsable et vigoureux, le régime démocratique assure à l'économie une certaine discipline que l'Etat se doit de compléter par des mesures en vue du bien commun.

Finalement, c'est en rendant possible un juste équilibre entre les différents secteurs sociaux que l'on aide l'Etat à jouer son véritable rôle, celui d'ordonner et de contrôler en vue du bien commun.

Dans une société bien organisée, il est nécessaire que se constituent des organisations adéquates capables de faire valoir les intérêts individuels et collectifs. Ainsi les gouvernants étant mieux renseignés seront plus en mesure d'harmoniser les intérêts souvent en conflits et d'assurer à tous, à travers l'utilité commune, cette bonne vie propre à la communauté humaine.

UNIONISM AND DEMOCRACY

A state may be defined as a union of persons inhabiting the territory over which it has jurisdiction, such persons uniting and organizing their efforts so as to be able to realize the common good of the human community. In the states having a democratic form of government, the citizens, through their elected representatives, determine the means to realize that common good. To ensure a real democratic government in the state the same ideals must guide the operations of the government together with the institutions which are found in the community and through which the individual persons express themselves to a great extent. The survival and progress of the democratic system which is implemented in the different sections of the society requires at the same time a number of conditions. These conditions are as follows:

It is assumed that the citizens are equal before the law, that they are endowed with intelligence and a free will, and that they may achieve their own ends, distinct from those proper to the State. The State must therefore protect the rights of the human person.

The democratic system assumes that citizens as a whole and not only as a group, may attempt to influence the policies of the State through their elected representatives. The political liberties of the citizens must be protected. Such liberties as, the right to assemble, freedom of speech, freedom of opinion, and freedom to elect and to be elected.

IN A DEMOCRATIC SYSTEM

In a democratic society the common good sought must be the common good of the whole of the community and not just the good of a group, whether it be a group of employers, workers or farmers. Therefore it is necessary that persons and various groups, though looking after their own interests and pursuing their own proper aims, co-operate in harmony within a social order necessitated by the common good.

Citizens living in a democratic system have the right to make up their own minds and express their own opinions. This freedom of opinion includes the freedom to differ, to unite in political parties, and to attempt through legitimate means to make their opinions known to the government and thereby influence the policies of the state. This right exists not only before the taking of a vote, which is the normal means to strike a balance between different opinions, but also after the taking of the vote, because this is the test of a real democracy. This principle is inherent in our democratic ideals, and through this principle we find a guarantee that the general trends of opinions shall really influence the government.

Thus the survival of democracy requires the free play of public opinion within reason. Otherwise, if the citizens were prevented from expressing their opinions, from building their own political organization, or matching their opinions with public opinion, the human community, which is directed by the state, would be confused with the state. This would lead to dictatorship by a particular section of the society.

The democratic spirit which guides public life should also guide the behavior of the individual persons and the behavior of the different groups in a human community. Persons and groups should remain the first artisans of their own welfare, provided that they stay within the limits prescribed by the common good. The government should help and sustain private initiative on the part of the individuals and groups instead of taking initiative away from the citizens. Because essentially, the role of a democratic government is limited. Common good is in effect the goal of the state. This general good will give persons, families and various groups a chance to achieve their private ends and to contribute at the same time in an orderly manner to the general welfare.

The state must therefore understand that individuals and groups have their respective aims, distinct and different from those of the state. If the state must direct these aims for the common good, it can not deny them, oppose them or claim that the individual should live for the state as if it was his ultimate goal. Hence the state must protect the rights belonging to the human person.

We find that among the fundamental rights belonging to the person there is the right to associate.

Man is naturally a social being. Whenever persons are conscious of the fact that common interests exist between them, that forces oppose them and affect them equally, they naturally try to unite with a view to protecting what they have in common, to promoting and defending their common interests. They seek also to make headway as a group because they well realize that where progress is slow, hazardous and insecure for an isolated individual, it becomes sure, speedy and coherent when a man unites with his fellow-man.

This is truly the case of the workers. In a given economic section, for instance, the shoe industry or the mining industry, we find that the workers are all in the same economic situation. They are wage-earners. They are also in approximately the same social situation since their social station is largely dependent on their income wage-earners. Their human situation is about the same because, during their working hours, workers find themselves submitted to the authority and control of the owners or agents of production and soon realize that common interests bind them together and that alone or isolated they can not efficiently defend themselves.

THE WORKER AND THE SOCIAL SYSTEM

We live in an extremely complicated social and economic system where the individual alone carries little weight. On the political level, the state may directly affect the individual worker through its action or inaction. At one time the worker did not have the right to vote. He was under political tutelage. He was in a state of political minority. But through collective action, the worker gained the right to vote and to be elected. Then in the course of time, he gained social legislation.

Economically, the worker found himself for a long period in a state of inferiority which was worse than political inferiority. How can an isolated worker account for the various conditions which affect labour? How is it possible for a worker who is alone and who owns nothing to stand on equal terms with a powerful employer? Even if the employer is wise and cautious, how is it possible for a worker to entrust his social and economic progress to others? Today, as a matter of fact, even our most prudent employers, those who realize the social consequences of their economic decisions are bound by the hard facts of competition. Because even the prudent employer is compelled to consider the situation which arises from the competition of unscrupulous employers who cut their prices because of smaller labour costs.

THE NEED OF A CONTROL

We see that the free competition system can not be left alone, without control, even if it is beneficial to the consumer and the public. Should we leave this to the employer alone? we know producers reach agreements with each other and that the agreements are not permanent, because eventually the profit motive takes over which inspires desire for greater profits and finally the elimination of competition which is monopoly. Even if producers do reach permanent agreements, nothing guarantees that such agreements will be favorable or unfavorable to the public, the consumers, the workers or other sections of society.

Should the government alone assume all controls? If such were the case, we would gradually destroy private enterprise and end up under total dictatorship. In this situation, we wouldn't be in a position to bother about the fate of the enterprise or the union as a private institution. In reality, the controls we have discussed must be implemented and ensured by the three main forces.

THE ROLE OF GOVERNMENT

Firstly, by the government: it must see that the enterprise and the groups that form it, businessmen, management and the workers and the like, do not place their personal or collective interests — that is their sectional interests — above the common good. In this respect, the government must stand by the common good, but it must not attempt to obtain harmony at all costs, by denying one group its essential rights or giving another group too great a prominence in society. Instead of becoming a substitute for the life of such groups, made of employers, workers, etc., the government must guide towards the common good and try to establish a reasonable equilibrium among the forces which exist in our social and economic system. Briefly, the role of government is to intervene when absolutely necessary, always keeping in view the common good. For instance, the state must help the needy, protect the weak against the strong, and protect the rights of the minority against the possible abuses of the majorities.

The trade-unionists and the employers in co-operation must shoulder the major responsibilities of economic discipline. The enterprise operators, if they fully understand their social and economic responsibilities, will attempt to settle dividing issues in harmony with the groups directly participating in production. Here, in my opinion, is where unionism finds its true place in our modern economy.

THE ADVANTAGES OF UNIONISM

Unionism introduces an element of discipline in economic life. Though unionism asserts the rights of the workers, it protects the enterprise directly because it removes from competition that which is inhuman and anti-social and also that which is contrary to sound economy. By bargaining with the employer in a certain section of the economy, the union gives each and every representative of management a basic and uniform code for the determination of salary rates, and permits them to compete, not at the expense of labour, but by better techniques of production, by more efficient and more human use of personnel and with better products for the consumer. Proof of this we find in many sections of the economy. Unionism has increased profit, not decreased it, has made possible more varied, rational, and better uses of labour, instead of creating unemployment. Instead of slowing up technical progress, unionism has favored it, not only for the benefit of management but for the benefit of the worker and the consumer. Without a doubt, inefficient employers who have made poor investments or who have used their investments unwisely find difficulty in competing with employers with whom unionism is well established. Unionism doesn't want to bring about economic ruin. On the other hand, if some employers must leave the market, it is because their enterprise is no longer able to bring sound returns to invested capital. The cure is to invest such capital in more productive industries or to request government subsidies where the consumer requires the continuing existence of such a production. But it is not sound policy to have the workers permanently pay indirect subsidies to economically inefficient employers in the form of reduced wages or working conditions incompatible to the dignity of the human person.

While unionism removes from competition the factors contrary to the survival of free economy and gives the majority of employers the opportunity to operate in a rational and voluntary disciplined system, it blocks the anti-social effects of a desorganized labour market by regulating competition among workers. Without unionism, the worker stands unprotected and at the mercy of the employer and is often forced to work under the unilateral conditions the employer offers. Logically, if the anti-social effects of competition cannot get rid of, the workers will compete with each other to be employed at any price, and the employer will be at war with his competitors to hire labour at the cheapest possible rates in an endeavour to stay on the market. The results of this situation would be total desorganization among employers and as a resulting consequence, the degradation of the worker.

A down-trodden worker does not make a good stable citizen or a competent or rational consumer. The down-trodden worker does not produce the loyal citizen who is the strong point of our democratic system.

Economically, due to the intricacy of our system, because capital must be invested on a profit basis, because industrious operators must be protected from incompetent and negligent employers, because prudent employers who are conscious of their social responsibilities must be protected against anti-social employers, always ready to utilise governments for their own purpose, a free, responsible, socially and economically recognized unionism is absolutely essential.

Once again, our democratic system requires that the main participants take their affairs into their own hands and this applies most particularly to management and labour. Because, even if we want to establish a working distinction between the state and our productive system, that distinction can only be a relative one. Because it is necessary to subordinate production to the common good, no state shall ever permit the rule of anarchy, even in the name of anti-social interpretations of the terms free enterprise and free competition. If management and labour are unable to recognize and accept their mutual rights and responsibilities, if they are unable to achieve voluntary controls of the forces acting in the system of production, the State shall be forced to intervene even more profoundly in the economic and social system. Then we shall be in a situation where the individuals, having lost the notion of their responsibilities, the notion and the use of their liberties shall be ripe for a totalitarian regime whether of the right or of the left.

If Unionism is thus necessary to the survival of our democratic society, if it is also essential to the survival of our free system of enterprise by giving the enterprise an opportunity to discipline production, thus checking the totalitarian measures of the state, Unionism is in strict conformity with human nature. The right to unite, to organize and to manage the affairs of the union is a fundamental right of the human person and as such must be protected.

THE BIG ENTERPRISE

In an economy such as ours, built on scientific and technical development, big enterprise becomes a vital part of the system. We should not be sulky with this fact. Free enterprise must be accepted in as much as it is in line with the common good. But big enterprise is an impossibility without enormous capital, without a complicated production organization and without efficient authority in the enterprise. Otherwise capital will not yield profit and the product will not satisfy the worker and the consumer. With their tremendous powers over the economic and social life, big enterprises should be maintained in a climate of competition and we mean fair and just competition. Although every individual is equal before the law and free to enter into contract, history tells us the expression of such equality challenges great difficulty when the individual is isolated on the labor market, alone with management or thrown into the wake of a non-controlled enterprise or irresponsible monopoly.

THE RIGHT OF ASSOCIATION

The individual has the right to secure the means for his existence as well as the right to efficiently pursue his personal interests. If the association seems to be the proper and realistic means with which workers may promote their interests at the economic, social and human levels, it becomes necessary not only because of its conformity with the nature of a democratic society and of the enterprise, but of its conformity with the nature of man. If the worker can associate by natural right, if he needs the union to develop himself as a human person, it is not only a right but a duty for him, prescribed by conscience, to belong to an association. Otherwise, we would be faced with the alternative of giving persons who would not have a moral obligation of participation the right to enjoy the benefits of the association or the society. Man is naturally social, thus association is necessary. It is very natural for him to form groups which will stand by his interests. The social legislation of the state must protect and favour this right so as to establish an equilibrium within the social and economic mechanism which is essential for the common good.

The natural right of association implies three elements:

The right to unite and join together in order to promote reasonable, just and common aims. The right to organize is also implied in the right of association. It means that it is natural for man to give a constitution and a structure to his association with the purpose of instituting a collective life and obtaining his aims. Such rights derive from the right of association. But they would be exerted in vain if the right to administer their own affairs, to choose the proper means to achieve the goals of the association which are the interests of the members didn't exist. If the workers were denied their rights to determine the ways and means most suitable to enlarge their personality, in conformity with the idea of the common good and adapted with the wants of the human person, it would be much more logic to hold them in tutelage and deprive them of their rights as citizens. However, such a solution is absurd since society fundamentally admits that the individual is a citizen capable of standing by his own rights.

Accordingly, the democratic regime calls upon unionism. It can even be said that a democracy is weakened when unionism is in a state of crisis. The progress of the human person in line with the common good gives that person and those who depend on him a chance to better play their part in the political, economic and

social life. The democratic regime creates a certain discipline in the economy by protecting an enlightened, responsible and vigorous unionism. The state must however promote economic discipline by legislation for the common good. In the final analysis, the state will fully play the controlling and regulating part it should where there is a just equilibrium between the different social sections. Knowing more clearly the collective and individual interests promoted by truly capable and competent organizations, the governments will be more able to instal harmony into them so that through the common good everyone will be insured of a good life fitted for the human community.
